

COMMUNE DE MOURS (VAL D'OISE)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire - Séance du 08 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-neuf heures quinze, se sont réunis à la mairie de MOURS, lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le deux décembre deux mil vingt et un, sous la Présidence de Monsieur Joël BOUCHEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Joël BOUCHEZ (Maire),
Mme Ghislaine FABRIS, Mme Josette LEHOUGAIS, M. Denis DI BENEDETTO (Adjoints),
Mme Maria PINTAS, M. Franck FOURMENT, Mme Anne SAXEMARD, M. Sébastien DELORY, M. Roland PINTAS, Mme Sylvie LOISEL, M. François FUSELIER, M. Lionel LAVAUD, M. Cédric BELLONY. (Conseillers municipaux),

Pouvoir :

M. Olivier LESUEUR donne pouvoir à M. Joël BOUCHEZ.
Mme Pascale HARDOUIN donne pouvoir à M. Denis DI BENEDETTO.
M. Hervé MOREL donne pouvoir à Mme Ghislaine FABRIS.
Mme Céline TOURNOIS donne pouvoir à M. Lionel LAVAUD.
Mme Katia MARTEAU donne pouvoir à Mme Anne SAXEMARD.

Absents excusés :

Mme Julie PENA.

Étant donné que 19 membres sont en exercice, 13 membres sont présents et 18 membres votent, le quorum est atteint.

Il est utilisé un vote à scrutin public.

Monsieur Cédric BELLONY a été élu secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal et autres décisions (pour information)

- Le 22 novembre 2021 : Signature d'un devis auprès de la société MASTERDIAG pour un montant de 3 800,00 € HT soit 4 560,00 € TTC concernant une étude géotechnique dans le cadre du réaménagement de la salle polyvalente.

- Le 24 novembre 2021 : Signature d'un devis auprès de la société MASTERDIAG pour un montant de 18 900,00 € HT soit 22 680,00 € TTC concernant une étude de structure dans le cadre des travaux du groupe scolaire Jacques Prévert.

Le bureau d'études a demandé des études complémentaires sur les poutres métalliques du groupe scolaire. L'immeuble contient de l'amiante.

- Le 22 novembre 2021 : Arrêté n°2021/048 relatif à la fermeture des services périscolaires (ATSEM, garderie, étude, restauration scolaire) du jeudi 25 novembre au vendredi 3 décembre 2021.

- Le 29 novembre 2021 : Arrêté n°2021/049 relatif à la réouverture des services périscolaires à partir du 30 novembre 2021 (ATSEM), du 1er décembre 2021 (restauration du centre aéré) et du jeudi 2 décembre 2021 (garderie, étude, restauration scolaire).

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une recrudescence importante des cas de Covid-19 au groupe scolaire. Jusqu'à 5 classes ont été fermées, la Commune n'a pas été informée de ces fermetures.

Il y a des personnes fragiles dans le personnel communal.

Monsieur le Maire a pris contact avec le cabinet de la DASEN du Val d'Oise (Directrice académique des services de l'Education nationale) pour demander la fermeture de l'école, mais la DASEN a refusé.

Monsieur le Maire a donc pris un arrêté pour fermer les services périscolaires du jeudi 25 novembre au vendredi 3 décembre 2021.

Le 28 novembre 2021, Madame la Directrice du groupe scolaire a transmis un mail expliquant que la situation du groupe scolaire s'était améliorée. Suite à ce mail, Monsieur le Maire a pris un arrêté pour réouvrir les services.

Compte-rendu des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

NUMÉRO DIA	DATE RECEPTION	NUMÉRO DE PARCELLE	ADRESSE DU TERRAIN	DÉCISION
95436 21 00036	29/11/2021	AE 48	4 allée des Roitelets	Pas de droit préemption
95436 21 00037	29/11/2021	AD 18	4 rue de Nointel	Pas de droit préemption
95436 21 00038	03/12/2021	AE 292 à 301	11 rue des Fleurs	Pas de droit préemption

J'ai l'honneur de soumettre à votre décision le projet de délibérations suivant :

Rapport n°1 : Décision modificative n°5 au budget principal - Délibération n°2021-077

Monsieur le Maire explique qu'en fin d'année, il est nécessaire de réajuster le budget. Certains chapitres et notamment le chapitre 011 (charges à caractère général) ont besoin de crédits supplémentaires.

Une Commission des Finances a eu lieu le 7 décembre pour faire un point budgétaire pour 2021.

Recettes de fonctionnement :

La Commune a reçu l'état 1288, qui est l'état final du service des Impôts. On constate une augmentation de 6 048,92 € au niveau des taxes foncières.

Les recettes périscolaires n'ont pas été réévaluées suite à la fermeture des services périscolaires.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses d'entretien des bâtiments ont diminué en 2021. 5 616,47 € pour 14 000 € prévus au budget 2021.

Toutefois, on constate une augmentation importante au niveau des frais de nettoyage. Le montant des dépenses est de 43 910,32 € alors qu'il était prévu 10 000 €. Cela s'explique par l'application d'un protocole sanitaire au groupe scolaire.

Il n'y a pas eu de compensation de l'Etat pour les dépenses liées au covid 19.

Concernant les charges du personnel, celles-ci ont sont stables. Les primes de fin d'année (CIA) ont été maintenues par rapport à l'année dernière et elles tiennent compte du Covid. L'enveloppe pour ces primes est de 8 000 €.

A partir du 1^{er} janvier 2022, les agents reprendront leur poste qu'ils occupaient avant le Covid.

Pour les charges financières, il y a une baisse de ces charges car le deuxième emprunt du Crédit Agricole n'a pas été remboursé.

Dépenses d'investissement :

Un point a été fait sur les différentes opérations pour être au plus près du budget. Le budget doit faire apparaître les prêts contractés.

Il y a peu de dépenses sur l'opération du groupe scolaire, cela va engendrer un résultat important. Il manque les subventions de la Région et de l'ADEME.

Monsieur le Maire rappelle que le marché des travaux de la salle polyvalente a été lancé. Il n'ya pas eu de réponses pour les lots « Gros œuvre » et « Courants faibles ». Monsieur le Maire a contacté des entreprises pour avoir des propositions.

Pour le lot « plâtrerie », une seule entreprise a répondu. Certains aménagements peuvent être modifiés pour avoir des coûts moins élevés.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de l'exercice 2021,

Considérant qu'il convient d'ajouter des crédits au chapitre 011 - Charges à caractère général,
Considérant qu'il convient d'ajouter des crédits au chapitre 21 – Immobilisations corporelles,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2021 :

Section de fonctionnement – Dépenses : + 7 248,92 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 68 855,09 €

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : - 2 000,00 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits : + 108,00 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues (fonctionnement) : - 2 108,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : - 8 160,00 €

Chapitre 66 – Charges financières : - 49 446,17 €

Section de fonctionnement – Recettes : + 7 248,92 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 7 248,92 €

Section d'investissement – Dépenses : + 45 089,54 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : + 5 135,18 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : - 4 594,98 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 41 228,90 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : + 3 320,44 €

Section d'investissement – Recettes : + 45 089,54 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : + 12 089,54 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : + 33 000,00 €

- **DIT** que le détail de la décision modificative n°5 sera annexé à la présente délibération.

Rapport n°2 : Fixation d'une redevance d'occupation pour la maison située 1 bis rue de l'École - Délibération n°2021-078

La Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) ont signé une convention d'intervention foncière le 30 décembre 2020.

Dans le cadre de cette convention, l'EPFIF a acquis le 17 février 2021 une maison à usage d'habitation située au 1 bis rue de l'école.

Cette maison a une surface habitable de 100 m² et comprend :

Au rez-de-chaussée : cuisine, salon, salle à manger, salle d'eau WC.

A l'étage : une chambre, salle de bains.

Combles aménagés en deux chambres mansardées et cave partielle.

Ce bien peut être loué à titre provisoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-086 en date du 18 novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'intervention foncière pour la réalisation d'opérations d'aménagement et d'habitat et la résorption d'habitat indigne sur le territoire de la commune de Mours avec l'EPFIF,

Vu la convention d'intervention foncière signée le 30 décembre 2020 entre la Commune de Mours et l'EPFIF,

Vu l'acquisition de l'EPFIF d'une maison à usage d'habitation située au 1 bis rue de l'école,

Considérant que les biens acquis par l'EPFIF sont remis en gestion à la Commune afin que celle-ci en assure la surveillance et l'entretien courant,

Considérant que la Commune peut octroyer, sous sa responsabilité exclusive, une autorisation d'occupation temporaire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** le montant de redevance d'occupation temporaire à **600 €** par mois pour la maison située au 1 bis rue de l'école.

Monsieur le Maire précise que les propositions d'aménagement par l'EPFIF, pour cette zone, seront soumises au Conseil municipal.

Rapport n°3 : Modification du montant de subvention au budget CCAS - Délibération n°2021-079

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 6 février 2021, les subventions de fonctionnement aux associations ont été votées pour l'année 2021.

Il était prévu un montant de 5 000 € pour la subvention au budget CCAS.

Après avoir fait un point sur les dépenses du CCAS, Monsieur le Maire propose de modifier cette subvention à 2 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission des Finances du 7 décembre 2021,

Vu le Conseil d'administration du CCAS en date du 8 décembre 2021,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement du CCAS de Mours à **2 500 €** pour l'année 2021.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la sortie au marché de Noël de REIMS a été annulée. Seulement 4 personnes se sont inscrites.

La sortie des Séniors est maintenue. 77 personnes sont inscrites. Il n'y aura pas de pot avant le départ et les élus contrôleront les pass sanitaires avant de rentrer dans le car.

Questions diverses

- **Travaux cuisine mairie**

Les travaux de la cuisine sont terminés. Le coût est de 14 767,94 € y compris l'électroménager, la plomberie et l'électricité.

Une remise sera effectuée par le fournisseur car il y a eu une erreur de couleur dans les plans de travail.

- **Colis CCAS**



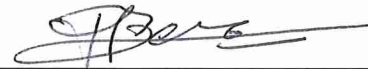

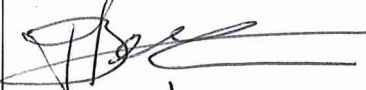
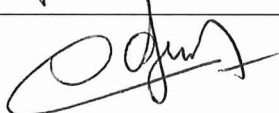


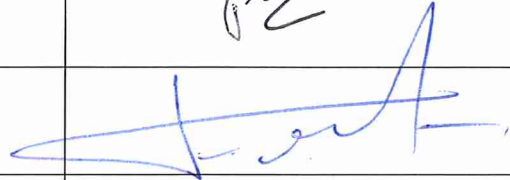

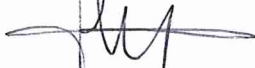



Cette année, les colis ont été confectionnés par le CCAS avec des produits locaux de qualité tels que du champagne, des chocolats, de la confiture, du jus de pomme, des rillettes de canard, du miel de l'apiculteur de Mours.

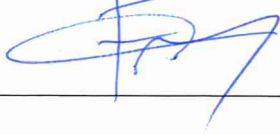
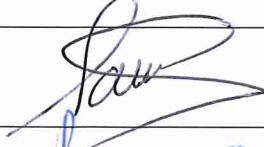
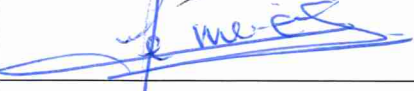
Les colis seront distribués les 20 et 21 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Approbation du procès-verbal

Séance du 8 décembre 2021

NOMS	SIGNATURE
Joël BOUCHEZ	
Ghislaine FABRIS	Pouvoir à BOUCHEZ Joël 
Olivier LESUEUR	Pouvoir à DI BENEDETTO Denis 
Josette LEHOUGAIS	
Denis DI BENEDETTO	
Pascale HARDOUIN	
Hervé MOREL	
Maria PINTAS	
Franck FOURMENT	
Anne SAXEMARD	
Sébastien DELORY	
Céline TOURNOIS	Pouvoir à PINTAS Roland 
Roland PINTAS	
Sylvie LOISEL	Pouvoir à FUSELIER Françoise 

NOMS	SIGNATURE
François FUSELIER	
Julie PENA	
Lionel LAVAUD	
Katia MARTEAU	
Cédric BELLONY	